



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DE LA RURALITÉ

<p><b>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche</b></p> <p><b>Sous-direction de l'Administration de la Communauté Educative</b></p> <p><b>Mission :</b> Hygiène et sécurité</p> <p><b>Adresse :</b> 1 ter, avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP</p> <p><b>Suivi par :</b> Christine HESSENS <b>Tél :</b> 01.49.55.52.26 <b>Fax :</b> 01.49.55.52.25 <b>Mél :</b> christine.hessens@agriculture.gouv.fr</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>DGER/SDACE/N2005-2015</b></p> <p><b>Date: 07 mars 2005</b></p>
--	--

Date de mise en application : immédiate

Date limite de réponse :

📄 Nombre d'annexe: 0

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,  
de la pêche et de la ruralité  
à

Mesdames, Messieurs les Directeurs Régionaux  
de l'Agriculture et de la Forêt

Mesdames, Messieurs les Chefs de Services  
Régionaux de la Formation et du Développement

Mesdames les Directrices et Messieurs les  
Directeurs des établissements d'enseignement  
supérieur agricole

Messieurs les Directeurs des établissements  
publics nationaux d'enseignement et de formation  
professionnelle agricole

Mesdames et Messieurs les Directeurs des  
établissements publics locaux d'enseignement  
technique et de formation professionnelle agricole

Mesdames et Messieurs les Directeurs des  
établissements privés sous contrat

**Références :** Décret n° 95-591 du 6 mai 1995.

**Objet :** Rapport 2004 de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur.

**Mots-clés :** OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA SECURITE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES  
ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR- HYGIENE -SECURITE

Destinataires	
<p><b>Pour exécution :</b></p> <p>DRAF DAF SRFD SFD Etablissements d'enseignement</p>	<p><b>Pour information :</b></p> <p>-Préfets de région -CNEAP -UNMFREO -UNREP -FESIA</p>

Les établissements d'enseignement agricole ont participé activement durant l'année 2004 aux travaux de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur, créé par le décret n° 95-591 du 6 mai 1995.

Le rapport annuel de l'Observatoire, s'efforce de retracer l'état de la sécurité des grandes catégories d'établissement d'enseignement ayant participé à ses enquêtes.

De plus, il fait le point sur les récentes avancées législatives et réglementaires.

S'agissant des enquêtes, les établissements d'enseignement agricole du second degré retrouveront dans ce rapport, sur près de 50 pages, les résultats des travaux auxquels ils ont participé.

A cet égard, on note la progression de plus de 50 % en 2004 de l'enquête « accidentologie des élèves » du second degré de l'enseignement agricole

De même, 91 lycées agricoles publics, c'est à dire près de deux fois plus qu'en 2003, se sont connectés à l'enquête sécurité de l'Observatoire pour les établissements, qui sera étendue en 2005 aux établissements privés sous contrat.

Le rapport annuel commente les évolutions législatives et réglementaires récentes, notamment dans les domaines des risques majeurs, de la sécurité incendie et des équipements sportifs, ce dernier thème devant faire l'objet d'un guide à publier en 2005.

Enfin, l'Observatoire tire les enseignements des récents accidents survenus pour rappeler les textes applicables, dans le cadre des opérations « portes ouvertes », dans le cadre des chantiers de travaux dans les établissements d'enseignement en activité, et dans le cadre du surplomb des établissements d'enseignement par des engins de levage.

Le rapport annuel, qui sera également diffusé en version papier, est disponible sur le site internet suivant : [www.education.gouv.fr/syst/ons/](http://www.education.gouv.fr/syst/ons/).

**Le Sous-Directeur de l'Administration  
de la Communauté Educative**

**Jean-Pierre BASTIE**